

Séance du vendredi 24 janvier 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 20/01/2020

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Bernard BIOT

Secrétaire de séance :

Eric BOUSQUET

Représentés : Danielle LACOMBE

Absents : Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Marie Lyse DUNION, Pierre BOUCHISSE, Cyril CARRIERE

Objet: Poste adjoint technique - 2020_005

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après la mutation de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de son poste au service technique, l'emploi n'a pas été pourvu par un titulaire.

Afin de procéder à l'embauche d'un fonctionnaire stagiaire le 1^{er} mars 2020, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de le remplacer par un poste d'adjoint technique à temps complet pour un recrutement direct.

Après délibérations, le conseil municipal décide :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 29 JAN. 2020
et publication ou notification du 4 FEV. 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL

29 JAN. 2020

BUREAU DU COURRIER